

Programme Polonium 2023



Photo] MADAME CURIE. [Espresso Photo Agency

Polonium est le Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-polonais. Il est mis en œuvre en Pologne par l'agence nationale pour l'échange académique (Narodowa Agencja Wymiany Akademickiej - NAWA) et en France par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 21/07/2022

Appel à candidatures

Important : cette page présente les informations spécifiques à ce programme. Pour les informations communes à tous les PHC gérés par Campus France (présentation, critères de sélection, contacts...), reportez-vous à la page de [présentation générale](#).

Types de projets concernés

L'**objectif** de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux pays, **en favorisant les nouvelles coopérations, l'implication de jeunes chercheurs et de doctorants**, et en ouvrant des perspectives d'évolution des projets vers les projets européens.

Tous les domaines scientifiques (des sciences humaines aux sciences dures) sont éligibles à ce programme. Une attention particulière sera portée aux projets dont les thématiques correspondent aux [priorités du partenariat stratégique franco-polonais](#) et du programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation "[Horizon Europe](#)".

Conditions d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs titulaires des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche.

Les entreprises peuvent participer au projet dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

Les projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement. Les nouvelles collaborations seront dans tous les cas prioritaires.

Seuls les dossiers de candidature co-déposés par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer auprès de leur partenaire.

Critères d'évaluation des projets

- Qualité scientifique du projet ;
- Participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants ;
- Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et étrangères ;
- La qualité et compétence des équipes françaises et étrangères ;
- Perspectives de structuration ou de valorisation du projet. Les projets en réseau avec une ouverture européenne notamment seront considérés comme prioritaires. Les chercheurs ont ainsi la possibilité de déposer une candidature dans le cadre d'un autre PHC, sur le même thème de recherche ;
- Une attention particulière sera portée aux projets qui s'intègrent dans les priorités politiques de l'Union européenne exprimées dans le nouveau programme-cadre Horizon Europe.

Comité de sélection des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent ensuite pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Délégation aux Affaires européennes et internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers.

Modalités de fonctionnement

Le financement est accordé sur une base annuelle, pour deux années consécutives maximum.

Il doit être **impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre** de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Il porte uniquement sur la prise en charge de la mobilité entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Le renouvellement des crédits pour une seconde année est subordonné à :

- La soumission d'un rapport suivant le [modèle ci-joint \(format .docx\)](#).
- Il pourra, avec votre accord, être publié dans notre livret annuel de promotion de la coopération franco-polonaise à destination d'institutions publiques ou privées ;
- Une consommation optimale des financements accordés pour la 1^{re} année justifiée par la rédaction d'un bilan financier des mobilités en cours ou prévues avant la fin de l'année civile. Ce bilan financier devra être intégré dans le rapport cité au point précédent.

Ces documents doivent être envoyés avant la fin novembre de la 1^{ère} année à l'ambassade de France (cf. contact pour le programme ci-dessous).

Dépenses éligibles

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement les indemnités de séjour et les voyages des chercheurs de l'équipe française se rendant en Pologne.

SÉJOUR(S)			
Statut concerné	Montant des per diem	Pays financeur	Pays
Chercheur de l'équipe française	125 € / jour	France	Fr P
Chercheur de l'équipe polonaise	NC	Pologne	Po P
VOYAGE(S) A/R			
Statut concerné	Montant plafond voyage	Pays financeur	Pays
Chercheur de l'équipe française	550 €	France	Fr P
Chercheur de l'équipe polonaise	NC	Pologne	Po P

A titre indicatif, en 2021 le financement moyen accordé par projet aux participants français était de 2600€.

Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le [document ci-joint](#), relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Les projets soumis à cet AO peuvent faire l'objet d'un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique). Pour plus d'information sur ce dispositif <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html>

Suivi des projets

Un rapport final scientifique et financier est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France dans le même délai (cf. contact pour le programme ci-dessous).

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par le MEAE et le MESRI.

La production d'un poster, pour une participation au forum annuel franco-polonais de l'innovation et de la recherche est également demandée.

Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la [page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact »](#).

- Date de publication de l'appel à projets : **1er avril 2022**
- **Date limite de dépôt** des dossiers de candidature : **21 juillet 2022**
- Date de comité mixte de sélection des projets : **novembre 2022**
- Diffusion des résultats sur l'extranet Campus France <http://chercheurs.campusfrance.org> : **décembre 2022**
- Début des projets : **janvier 2023**

Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais.

Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une fiche d'engagement et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement.

- [Fiche d'engagement](#) à utiliser pour la mise en œuvre des mobilités dont les projets sont en 1er année ;
- [Fiche d'engagement](#) à utiliser pour la mise en œuvre des mobilités dont les projets sont en 2e année.

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

Contacts pour le programme

Pour la partie française

M. Jean-Luc SCHNEIDER (Attaché de coopération scientifique et universitaire)

Ambassade de France en Pologne

Ul. Piekna, 1

00-477 Varsovie

Tél. : +48 22 529 30 79

Mél : jean-luc.schneider@diplomatie.gouv.fr

Site web : <http://www.pologne.campusfrance.org/fr/le-partenariat-hubert-curien-phc-franco-polonais-polonium>

Pour la gestion de l'appel à propositions

Campus France

Gestion PHC

28 rue de la Grange-aux-Belles

75010 Paris

Mél : extranet@campusfrance.org

Pour le partenaire

Mme Katarzyna Pietruszyńska (Département des programmes pour les scientifiques)

Agence nationale polonaise pour l'échange académique - NAWA

Tél. : +48 22 390 35 56

Mél : katarzyna.pietruszynska@nawa.gov.pl

Site web : <https://nawa.gov.pl/>